



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, <u>TENUE LE 5 JUILLET 2021 À</u> 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents: Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Absence motivée : Sonia Lefebvre

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance:

Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Demande aide financière MRC pour activité pumptrack;
- Évaluation environnementale projet Serre CDE;
- Parc Central peinture du terrain de tennis;
- Syndicat des producteurs de bois demande ajout lot;
- Rapport sur caractérisation géomorphologique de la rivière Saint-Ludger;
- Achat de balise cyclo-zone et max.50;
- Renouvellement entente avec OMH pour service tonte pelouse;

Nouveaux dossiers:

- Habitation bigénérationnelle vs crédit de taxes de services;
- Contrat entretien ménager;

Demandes d'appui;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses :

PRAMAB- aide financière bâtiments municipaux;

Points divers :

- a) Calcium en flocons;
- b) Pumptrack Installer une toilette chimique;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

01-072021





02-072021

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois de juin tenues les 7et 28 »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

03-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois de juin tenue les 7 et 28, tels que rédigés »

Finance:

Approbation des comptes du mois

Sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- « D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1er au 30 juin 2021 au montant de 65 797.37\$»
- « D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 30 juin 2021 au montant de 144 957.57\$»
- \ll D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer les dits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072021.

Signé, ce 5 juillet 2021.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Infos et suivis des représentants de comités

CDE

Pas de rencontre.

• RISISN- service incendie

18 nouveaux pompiers.

Achat d'un véhicule pour le préventionniste.

Les fausses alarmes représentent un 30% des sorties, les amendes seront données aux contrevenants car cela fait un moment que la Régie à fait les avertissements.

La prochaine rencontre aura lieu en septembre.

OMH de Milot

À partir du 26 juin, assouplissement pour les critères d'admissibilité pour les logements permettant plus d'accessibilité à obtenir un loyer.

Loisirs, culture

Rien de particulier.

Dossiers en cours:

• Demande aide financière MRC pour activités pumptrack CONSIDÉRANT que la coordonnatrice en développement et loisirs de la CDE, avec la collaboration de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot organise une fête champêtre pour l'inauguration du Pumptrack incluant une initiation avec l'aide d'un comité de bénévoles;





CONSIDÉRANT que cette journée représente un facteur économique touristique important pour notre municipalité de par son rayonnement;

CONSIDÉRANT qu'un programme de soutien aux festivals municipaux a été créé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin de venir en aide aux festivals et activités désignés par les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe de 5 000\$ est disponible pour notre municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux festivals municipaux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la fête champêtre du mois d'août »

• Évaluation environnementale – projet Serre - CDE CONSIDÉRANT que la CDE désire faire avancer le dossier d'implantation de serre dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une étude de terrain de phase 1 et une caractérisation écologique du milieu sont nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été faite à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot pour une étude environnementale afin d'évaluer si des activités et des installations sur le site ciblé et aux environs de celui-ci représentent un risque de contamination des sols, et la caractérisation écologique consiste à identifier sur un plan à une échelle adéquate les milieux sensibles et les occurrences d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier et leur habitats potentiels, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait accepté par la résolution13-062021 d'accorder une aide financière à la CDE, la résolution est annulée car la Municipalité va donner directement le contrat;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'offre de service de l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) datée du 15 juin 2021 évaluée à 4 930\$, taxes en sus pour les deux mandats soit l'évaluation environnementale de site phase 1 et caractérisation écologique »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #0\(\phi\)072021.

Signé, ce 5 juillet 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Parc Central – peinture du terrain de tennis

CONSIDÉRANT que le projet de réfection du terrain de tennis prévoit de refaire les lignes, mais que les compagnies ne sont pas disponibles pour effectuer les travaux cette année;

CONSIDÉRANT que nous avons trouvé une compagnie prête à nous vendre la peinture sans la pose;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-072021

06-072021

07-062021





Que le Conseil municipal autorise l'achat de peinture pour le terrain de tennis auprès de l'entreprise PC Court Limited pour une somme de 10 031.00\$ taxes

« La pose sera réalisée par une entreprise locale si possible, ou donné à contrat à un particulier, ou réalisée par les employés municipaux si on ne trouve personne »

« Les coûts seront assumés à même le budget du projet du parc central qui prévoit 17 000\$ taxes en sus pour cette partie des travaux »

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT</u>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072021.

Signé, ce 5 juillet 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secretaire-trésorière

Nouveaux dossiers:

Syndicat des producteurs de bois

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a acquis un nouveau lot qui peut-être ajouté à notre dossier de membre du Syndicat des producteurs de bois SLS (SPB SagLac);

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

08-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal mandate la directrice générale à signer tous les documents nécessaires auprès du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de procéder à l'ajout desdits terrains à notre dossier de producteur forestier »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08072021.

Signé, ce 5 juillet 2021.

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Rapport sur caractérisation géomorphologique de la rivière Saint-Ludger

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé une étude de caractérisation hydrogéomorphologique de la rivière Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT que nous aimerions une présentation des résultats de cette étude aux élus municipaux, ainsi que devant public;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

09-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise le mandat à Environnement CA, pour une présentation de l'étude et des recommandations avec un visuel Powerpoint devant public le tout selon l'offre de service du 7 juin 2021 pour une somme de 1 460\$ taxes en sus »

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT</u>
Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072021.

Signé, ce 5 juillet 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière





Achat de balises cyclo-zone et max. 50 et radar

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions pour des balises ains que des radars pédagogiques afin d'assurer une meilleure sécurité dans les rues:

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin

10-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de balises et de panneaux de 50 km auprès de la firme Develotech pour une somme de 1 750\$ taxes en sus, ainsi que l'achat d'un radar pédagogique au coût de 4 339\$ taxes en sus auprès de Trafic Innovation »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #40072021

Signé, ce 5 juillet 2021.

Rita Ouellet, Directrice générale et secretaire-trésorière

Renouvellement entente avec OMH pour service tonte pelouse CONSIDÉRANT que le directeur général de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Ludger-de-Milot a adressé une demande à la Municipalité afin de renouveler l'entente de services pour la tonte de pelouse;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

11-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à prendre entente avec monsieur Gagnon de l'Office municipal d'habitation pour une offre de services de ressource pour la tonte de pelouse, et ce, pour une période de trois (3) ans avec une augmentation de 2,5% par année »

Nouveaux dossiers

Habitation bigénérationnelle vs crédit de taxes de services CONSIDÉRANT que dans le plan d'action de la politique des aînés, l'un des objectifs est de Développer des incitatifs pour la création de maison intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT que ce type d'habitation commence à voir le jour sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'un règlement viendra établir les normes relatives à ce type d'habitation et également établir une exemption de taxes de services pour le logement autorisé préalablement par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire appliquer le crédit de taxes de services dès cette année soit rétroactivement au 1er janvier;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

12-072021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **PRÉSENTS**

« Que le Conseil municipal autorise l'exemption de taxes de services supplémentaires aux habitations bigénérationnelles sous condition d'avoir complété le formulaire de déclaration pour logement de type bi-génération et avoir obtenu le permis requis par le service d'urbanisme »

Contrat de ménage

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager se terminait le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que nous avons été en soumission pour le contrat de ménage et nous n'avons reçu aucune offre conforme;





CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire certains ajustements, il est pertinent de faire une période d'essai d'un an pour tester diverses solutions afin d'établir adéquatement le service requis;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer une entente de services pour l'entretien ménager de l'édifice municipal avec madame Nathalie Tremblay »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses :

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) permettant la réfection de certains bâtiments autorise une enveloppe d'un montant de 75 000 \$ pour les projets de la Municipalité.
- Demande de monsieur Gérald Gaudreault de faire un rondpoint au bout de la rue Tremblay afin que l'équipement de déneigement soit en mesure de se retourner et qu'il ne circule plus sur son terrain.

Rép. Un accusé réception sera transmis, indiquant que nous analyserons le dossier.

Point divers:

• a) Calcium en flocons

CONSIDÉRANT que le printemps a été hâtif cette année, nous avons procéder à l'épandage de calcium liquide au début juin;

CONSIDÉRANT que nous avons un été sec, les chemins sont poussiéreux et dangereux pour la vision;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de calcium liquide qui sera étendu vers la fin de juillet, début août au coût de 13 800 \$ à même les revenus généraux soit avec l'enveloppe et pour l'entretien des chemins locaux »

• b) Pumptrack – Installer une toilette chimique

CONSIDÉRANT que les travaux du Pumptrack sont pratiquement terminés et que le circuit est utilisé par les jeunes;

CONSIDÉRANT que nous avons un fort achalandage et que c'est un attrait touristique pour notre municipalité des gens des autres municipalités et villes se présentent sur les lieux;

CONSIDÉRANT que nous n'avons aucune toilette à proximité, celles du jeu d'eau n'ayant pas été réalisée;

CONSIDÉRANT que les aménagements du parc des touts petits et des jeux d'eau sont à proximité et que nous avons un bon achalandage de jeunes et de ce fait, il est préférable d'avoir les toilettes à proximité;

13-072021

14-072021





15-072021

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la location de deux toilettes chimiques pour la saison estivale qui seront installées pour desservir les secteurs pumptrack, jeux d'eau et parc des touts-petits »

Période de questions pour les contribuables

Aucun contribuable, nous n'avons reçu aucune question par courriel ou autrement.

Clôture de la séance

16-072021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay II est 20 h 30.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Très.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »